



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

**Proposition de texte présentée par 28 membres de la FAO de la région
Europe et Asie centrale à la Conférence régionale pour décision**

Monsieur Qu Dongyu

Le 14 mai 2024

Directeur général

de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome

Monsieur le Directeur général,

Nous vous remercions d'avoir distribué l'ordre du jour provisoire révisé de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Europe, qui se tient au siège de la FAO à Rome (Italie) du 14 au 17 mai 2024, et nous nous félicitons de l'ajout du point 12 de l'ordre du jour intitulé «Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial», conformément à ce qui avait été demandé par 39 membres dans une lettre datée du 15 avril 2024.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons par la présente que le projet de décision en annexe à cette lettre soit considéré comme une proposition formelle soumise au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire (ERC/24/1 Rev.2), en vertu de l'article XI du Règlement général de l'Organisation, applicable *mutatis mutandis* à la Conférence régionale pour l'Europe, *pour décision* par la Conférence régionale pour l'Europe, comme le prévoient l'article XII du Règlement général de l'Organisation et l'article V du Règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe.

Par conséquent, nous demandons que le projet de décision en annexe soit mentionné et distribué, non pas en tant que document d'information, mais en tant que *proposition formelle pour décision* par la Conférence régionale pour l'Europe, présentée au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Europe, sous la cote correspondante (ERC/24/[X]).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération.

1. M. Gunter Walkner, Représentant permanent de la République d'Autriche auprès de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM)
2. S. E. M. Lieven De La Marche, Ambassadeur et Représentant permanent de la Belgique auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
3. S. E. M. Ivo Mouskourov, Représentant permanent de la République de Bulgarie auprès de la FAO
4. S. E. M. Jasen Mesic, Ambassadeur et Représentant permanent de la Croatie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
5. M. Roman Diatka, Représentant permanent de la République tchèque auprès de la FAO et du PAM
6. M. Tonis Tanav, Secrétaire général adjoint à l'innovation et à la stratégie, Ministère des affaires régionales et de l'agriculture de la République d'Estonie
7. M^{me} Tanja Gren, Représentante permanente de la Finlande auprès de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du PAM
8. S. E. M^{me} Céline Jurgensen, Ambassadrice et Représentante permanente de la France auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
9. S. E. M. Joachim Bleicker, Ambassadeur et Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
10. S. E. M^{me} Eleni Sourani, Ambassadrice et Représentante permanente de la Grèce auprès de la FAO, du FIDA et du PAM

11. S. E. M. Matthias G. Pálsson, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Islande auprès de la FAO, du FIDA et du PAM
12. S. E. M^{me} Patricia O'Brien, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Irlande auprès des organismes des Nations Unies ayant mandat dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture
13. S. E. M. Bruno Archi, Représentant permanent de l'Italie auprès de la FAO
14. S. E. M^{me} Solvita Aboltina, Représentante permanente de la Lettonie auprès de la FAO
15. M. Vytenis Tomkus, Vice-Ministre de l'agriculture de la République de Lituanie
16. S. E. M^{me} Michèle Pranchère-Tomassini, Ambassadrice et Représentante permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de la FAO, du FIDA et du PAM
17. S. E. M. Carmel Vassallo, Ambassadeur et Représentant permanent de Malte auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
18. S. E. M Anatolie Urecheanu, Ambassadeur de la République de Moldova auprès de la République italienne, Représentant permanent de la République de Moldova auprès de la FAO, du FIDA et du PAM
19. S. E. M. Marcel Beukeboom, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
20. S. E. M. Artur Pollok, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Pologne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
21. S. E. M. Futscher Pereira, Ambassadeur et Représentant permanent du Portugal auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
22. S. E. M^{me} Gabriela Dancau, Ambassadrice et Représentante permanente de la Roumanie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
23. M. Matej Hudec, Représentant permanent de la République slovaque auprès de la FAO et du PAM
24. S. E. M. Franc But, Ambassadeur de la République de Slovénie auprès du Saint-Siège et Représentant permanent auprès des organismes des Nations Unies ayant mandat dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture sis à Rome
25. S. E. M. Miguel Fernandez-Palacios, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
26. S. E. M. Jan Bjorklund, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suède auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
27. S. E. M. Yaroslav Melnyk, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ukraine auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
28. S. E. M^{me} Evelyn Ashton-Griffiths, Ambassadrice et Représentante permanente du Royaume-Uni auprès des organismes des Nations Unies ayant mandat dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture sis à Rome

ANNEXE 1**Point 12 de l'ordre du jour provisoire****Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial**

Projet de décision

La Conférence régionale:

a rappelé et réaffirmé la décision qu'elle avait adoptée à sa 33^e session;

a rappelé les décisions adoptées par le Conseil de la FAO à ses 169^e, 170^e, 171^e et 172^e sessions, ainsi que le rapport de la 43^e session de la Conférence de la FAO, et a insisté sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre;

a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales;

a exprimé sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et à sa population ainsi que sa reconnaissance aux pays voisins et aux communautés d'accueil pour leur appui généreux et le travail bénévole qu'ils accomplissent pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin;

a exprimé sa vive préoccupation face aux conséquences dévastatrices de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Ukraine et la région de la mer Noire étant parmi les principaux fournisseurs de céréales et de produits agricoles dans le monde;

a souligné qu'il fallait cesser d'utiliser la sécurité alimentaire comme arme de guerre et que les agissements de la Fédération de Russie qui entravaient la production et l'approvisionnement alimentaires créaient des risques inacceptables à l'échelle mondiale et faisaient payer le plus lourd tribut aux pays vulnérables;

a déploré qu'il ait été mis fin unilatéralement à l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, ou Initiative céréalière de la mer Noire, par la Fédération de Russie le 18 juillet 2023, rappelant les avantages que l'Initiative avait apportés pour la sécurité alimentaire mondiale;

a condamné fermement l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les attaques systématiques menées par cette dernière contre les infrastructures portuaires et les installations de stockage de céréales et d'oléagineux en Ukraine et a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement les hostilités afin de permettre la reprise totale de la production agricole et de son exportation sans entrave depuis l'Ukraine;

s'est déclarée préoccupée par le fait que l'invasion militaire massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie – qui a causé des milliers de morts et ruiné des millions de vies au sein de la population ukrainienne en plus d'endommager lourdement les infrastructures civiles et de causer d'immenses dommages transfrontières à l'environnement – ait des incidences négatives sur les tendances observées dans la région et dans le monde, ce qui constitue un obstacle majeur au progrès;

a rappelé que le Conseil de la FAO avait estimé que les agissements de la Fédération de Russie et du Bélarus mentionnés ci-dessus étaient incompatibles avec les objectifs et buts de l'Organisation et constituaient donc une violation des obligations qui incombent aux États membres en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, et **a jugé** que la Fédération de Russie et le Bélarus ne pouvaient pas être considérés comme des États membres contribuant à la réalisation des objectifs de la FAO au sens de l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation et qu'en conséquence, ils ne devraient pas être élus pour siéger au Conseil de la FAO en qualité d'État membre du Groupe régional européen tant qu'ils continuent d'agir au mépris des objectifs et buts énoncés dans l'Acte constitutif de la FAO;

s'est félicitée des efforts déployés par l'Ukraine, en collaboration avec ses partenaires, pour acheminer ses produits agricoles dans 40 pays via le corridor maritime qu'il a mis en place, ainsi que de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de laquelle plus de 200 000 tonnes de produits agricoles ukrainiens ont déjà été livrées en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Somalie, au Soudan et au Yémen;

a fait part de sa gratitude et de son soutien à la FAO pour l'aide qu'elle apporte à l'Ukraine et à son gouvernement, laquelle vise à rétablir la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des populations se trouvant en première ligne, à relancer les chaînes de production et de valeur agricoles de première importance, notamment grâce au déminage des terres agricoles, et à améliorer la coordination et le soutien technique aux fins du bon fonctionnement des services essentiels du système alimentaire;

a salué l'action de la FAO visant à atténuer et à surveiller les incidences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire dans le monde et en Ukraine et **a demandé** à la FAO de continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et les coûts de reconstruction et de redressement du secteur agricole ukrainien compte tenu des pertes et dommages provoqués par la guerre d'agression engagée par la Fédération de Russie; **a pris acte** à cet égard de l'établissement le 12 mai 2023, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et **a appelé** la FAO à coopérer avec les instances responsables du Registre afin de faciliter leur travail et d'atteindre les objectifs définis dans la résolution ES-11/5 adoptée le 14 novembre 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies;

a demandé à la FAO de rendre régulièrement compte aux membres, notamment par l'intermédiaire de ses organes directeurs, des mesures prises au regard de ce qui précède;

a décidé de rester saisie de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence régionale pour l'Europe;

a décidé, conformément au paragraphe 5 de l'article VI de son règlement intérieur, que la présente décision serait communiquée à tous les membres et portée à l'attention du public dans son intégralité sous la forme d'un communiqué de presse publié immédiatement après la session dans toutes les langues de la FAO.